

Châteauneuf-sur-Sarthe

Contexte général



Figure 1 : Localisation de la commune dans la région nord de la Loire

Châteauneuf-sur-Sarthe se situe à une trentaine de kilomètres au nord de la ville d'Angers.

La commune s'est principalement développée sur le versant le plus marqué au nord de la Sarthe. Le versant sud présente un relief beaucoup moins marqué qui correspond à la plaine alluviale.

Le relief est très dépendant du réseau hydrographique. Celui-ci forme des talwegs aux parois plus ou moins abruptes. Les reliefs les plus marqués sont ceux créés par la *Sarthe* (plaine alluviale sur la rive gauche et coteaux sur la rive droite) et par les ruisseaux le *Margas* et le *Fresnes*.

Trois types de terrains sont principalement rencontrés sur la commune : des grès du Briovérien, des marnes à huîtres mais également des terrains calcaires du Sénonien dans lesquels nous pouvons trouver quelques cavités souterraines (Sources : CG49, BRGM).

Ce quelques cavités sont présentes de façon éparses sur la commune (Sources : CG49, BRGM, mairie).

Visite du 08 janvier 2015

La réunion s'est tenue en présence de M. Trémontan, Directeur général des services de la commune.

Monsieur Trémontan nous confirme la présence de trois cavités creusées dans le calcaire au lieu-dit "Les Ronces".

Les cavités souterraines ne sont pas prises en compte dans la gestion de l'urbanisme au niveau communal.

La commune ne réalise pas d'action de prévention vis-à-vis des cavités souterraines.

À la suite de cet entretien, une visite de terrain a été effectuée par le Département Laboratoire et CECP d'Angers.

L'aléa mouvements de terrain sur la commune

Description générale

L'aléa mouvement de terrain dû à des cavités souterraines est peu présent sur la commune.

Trois indices recensés au lieu-dit la Ronce correspondent à la présence de trois cavités (Ind. 001, 002 et 003). Ces cavités d'une superficie d'environ 12 m² chacune sont en état moyen de conservation. Quelques délitements de la voûte s'opèrent, on y observe également la présence de quelques racines provenant des arbustes supérieurs (Photos 1 et 2). Un aléa moyen et connu a donc été attribué à ces trois cavités (Figure 2).



Photo 1: Vue de l'intérieur de la cavité (Ind. 002)



Photo 2: Vue de l'intérieur de la cavité avec quelques chutes de pierres en toit (Ind. 003)

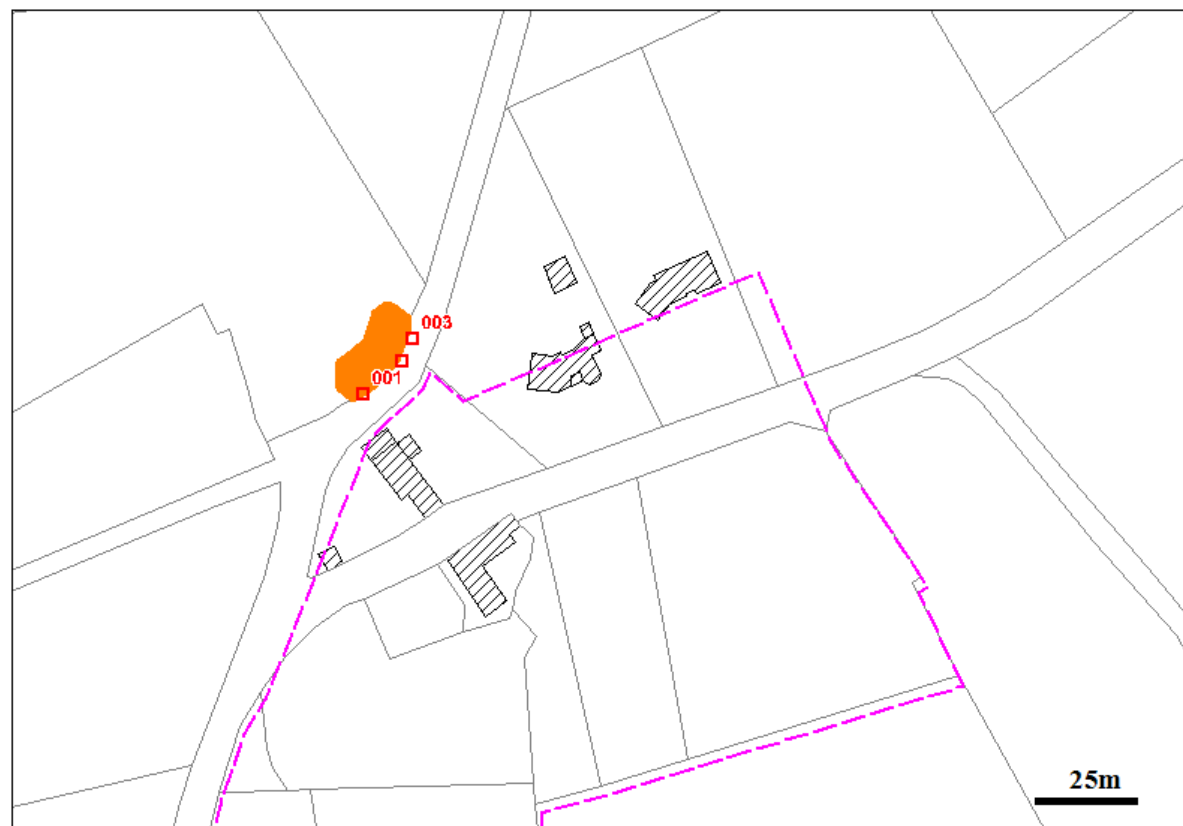


Figure 2 : Zonage et localisation des indices au niveau du lieu-dit La Ronce

Monsieur Trémontan nous a signalé la présence d'un souterrain situé sous la place de la mairie. On peut observer le départ de celui-ci au niveau de la cave d'un particulier au n°16 de la place Robert Lefort (photo n°3). Celle-ci, en pierres maçonnées et appareillées est en bon état de conservation. Au fond de cette cave, une partie murée présage du départ du souterrain.

Un accès à ce souterrain est également présent par un tampon de voirie situé derrière la mairie, sur la place Robert Lefort (Ind. 004, Figure 3). Nous n'avons pas pu visiter ce souterrain. La commune a effectué une visite partielle du souterrain. Leur progression a été stoppée par un pilier d'au moins 2 m d'épaisseur. La partie visitable était en bon état en pierres sèches maçonnées et le toit en dalles d'ardoises naturelles. Le souterrain, qui s'apparente davantage à un réseau d'assainissement pluvial, passe sous la place Robert Lefort et rejoint la rue du Mail (témoignage téléphonique du 19 mai 2015 de M. BRISSAUD, élu en charge des services techniques, photo n°4).

Pour cet indice isolé, non visité, aucun zonage d'aléa n'est affecté.



Photo 3: Vue de la cave du particulier sise au 16 place Robert Lefort

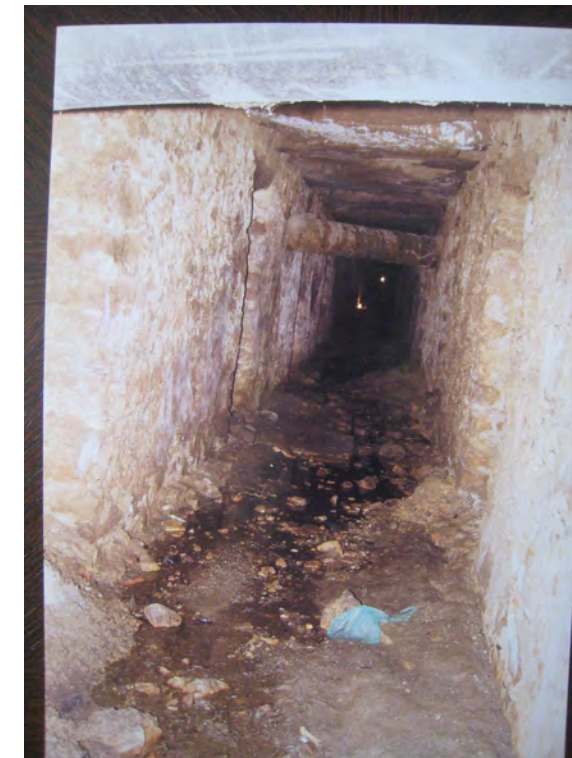


Photo 4: Vue de l'intérieur du souterrain situé sous la place Robert Lefort



Figure 3: Localisation du tampon permettant l'accès à l'ouvrage Ind. 004

L'aléa mouvements de terrain dans les zones à enjeux

Le zonage global de l'aléa mouvements de terrain représente une surface inférieure à 1 ha, ce qui est minime par rapport à l'ensemble du territoire communal.

Afin de préciser le risque mouvements de terrain, il a été défini, en concertation avec la DDT du Maine et Loire, des zones à enjeux à partir des documents d'urbanisme des communes. Ainsi les zones à enjeux regroupent les zones urbanisées et à urbaniser, les zones de hameaux et de loisirs.

Seul l'ancien souterrain de la place Robert Lefort, pour lequel aucun zonage d'aléa n'a été affecté, se situe dans les zones à enjeux de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Actions à entreprendre

Missions obligatoires

D'après l'article L563-6 du Code de l'environnement, il est de la compétence des communes d'établir, en tant que de besoin, une cartographie des cavités sur leur territoire, en utilisant pour ce faire les données en leur possession : « Les communes ou leurs groupements compétents en matière de documents d'urbanisme élaborent, en tant que de besoin, des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol ».

La cartographie réalisée dans le cadre de cet atlas permet à la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe de remplir sa première obligation.

Si de nouvelles données sont portées à la connaissance de la commune, la cartographie devra être complétée.

En outre, et toujours selon ce même article, la commune doit informer le préfet ainsi que le président du conseil départemental de la découverte de toute nouvelle cavité, ou indice de présence d'une cavité (effondrement, témoignage...) : « Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens, ou d'un indice susceptible de révéler cette existence, en informe le maire, qui communique sans délai, au représentant de l'État dans le département et au président du conseil départemental, les éléments dont il dispose à ce sujet ».

Il conviendra donc à la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe de remplir cette obligation si de nouvelles informations relatives à des cavités souterraines sont portées à sa connaissance.

Dans le cadre de la gestion de l'urbanisme, la commune doit intégrer la cartographie des cavités dans ses documents d'urbanisme et délivrer les autorisations d'urbanisme en tenant compte de leur présence.

En application de l'article R123-11-b du Code de l'urbanisme, la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe doit prendre en compte les risques dus aux cavités souterraines de toutes origines. Pour cela, elle doit faire apparaître dans ses documents d'urbanisme, les cartes d'indices et d'aléas de la présente étude, pour le porter à connaissance du public. Lors de l'établissement ou de la révision de son plan local d'urbanisme, elle peut rendre non constructibles les secteurs sous-cavés les plus dangereux (aléas forts).

À l'occasion de l'instruction des permis de construire ou d'aménager, elle doit informer les pétitionnaires de l'existence de ces cavités souterraines et les inviter à prendre toutes dispositions pour réduire les risques aux personnes et aux biens. En application de l'article R111-2 du Code de l'urbanisme, elle peut aussi refuser toute nouvelle construction dans les secteurs qui ont été qualifiés en aléas forts.

Toute mise à jour de la connaissance (découverte de nouvelles cavités, zonages d'aléas) devra donner lieu à une actualisation dans la prise en compte du risque.

Si un danger, causé par la présence de cavités souterraines, menace la sécurité publique, la commune doit le signaler (panneaux de danger, d'interdiction...), après avoir le cas échéant surveillé son évolution. En cas d'événement grave lié à la présence d'une cavité souterraine (désordre de terrain menaçant la sécurité

publique), le maire doit exercer ses pouvoirs de police (prise de mesures de prévention et de sauvegarde, mise en œuvre éventuelle de procédures de péril...). Si la commune est soumise à l'obligation de réaliser un Plan communal de sauvegarde (existence d'un PPRN prescrit ou approuvé), elle doit y intégrer le risque cavités souterraines.

La commune de Châteauneuf-sur-Sarthe devra mettre en œuvre ses obligations de signalisation, prévention et sauvegarde si un danger, lié aux indices et cavités répertoriés ou à de nouvelles cavités découvertes, menace la sécurité publique. Elle devra également intégrer le risque cavités souterraines dans son Plan communal de sauvegarde (existence d'un PPR inondation sur le territoire communal).

Actions recommandées

Afin de préciser le risque lié aux cavités souterraines et agir localement sur la prévention de ce risque, différentes actions peuvent être envisagées :

- Sensibiliser les habitants au risque lié à la présence des cavités souterraines par des actions de communication et d'information,
- Réaliser un recensement le plus exhaustif possible des cavités à partir d'une enquête orale approfondie, de recherches complémentaires dans les archives, de visites de terrain et de photo-interprétation,
- Acquérir une connaissance générale des cavités accessibles par le biais d'un diagnostic qui pourrait prendre la forme d'une fiche par cavité (cf annexe 7) et d'un dimensionnement sommaire de chaque cavité,
- Réaliser une reconnaissance complémentaire des indices de cavités (affaissements, témoignages ou archives non confirmés sur le terrain...) en mettant en œuvre des moyens d'investigation adaptés qui doivent être définis spécifiquement par un bureau d'études spécialisé,
- Préparer et s'organiser pour gérer au mieux un événement entraînant des dommages aux biens et aux personnes, en élaborant un Plan communal de sauvegarde.

C'est à la commune que revient la responsabilité de mettre en place des actions de communication, de réaliser ou faire réaliser un recensement des cavités et indices de cavités présents sur son territoire ou d'élaborer un Plan communal de sauvegarde.

En revanche, la reconnaissance et le diagnostic d'une cavité ou d'un indice de cavité relèvent de la responsabilité du ou des propriétaires de cette cavité ou du terrain sur lequel est situé l'indice.

Dans un objectif d'amélioration de la prévention du risque, l'ensemble de ces actions peut être mise en œuvre par la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Compte tenu du faible nombre de cavités répertoriées et dans l'état actuel de la connaissance du risque, l'action prioritaire préconisée est celle consistant à améliorer la connaissance générale des cavités et indices déjà recensés, de façon à préciser le zonage de l'aléa mouvements de terrain, notamment sur le souterrain de la place Robert Lefort.

Atlas des cavités souterraines Nord du Maine-et-Loire Carte des indices

Commune de CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
Planche 1/1



Légende

Type de l'indice :

- Indice recensé en archives, visible sur le terrain
- Indice recensé en archives, non visible sur le terrain ou non accessible
- Indice mentionné lors de l'enquête orale, visible sur le terrain
- Indice mentionné lors de l'enquête orale, non visible sur le terrain ou non accessible
- Indice de terrain (entrée de cave, effondrement, affaissement, dépression topographique, ...)

Origine de l'indice :

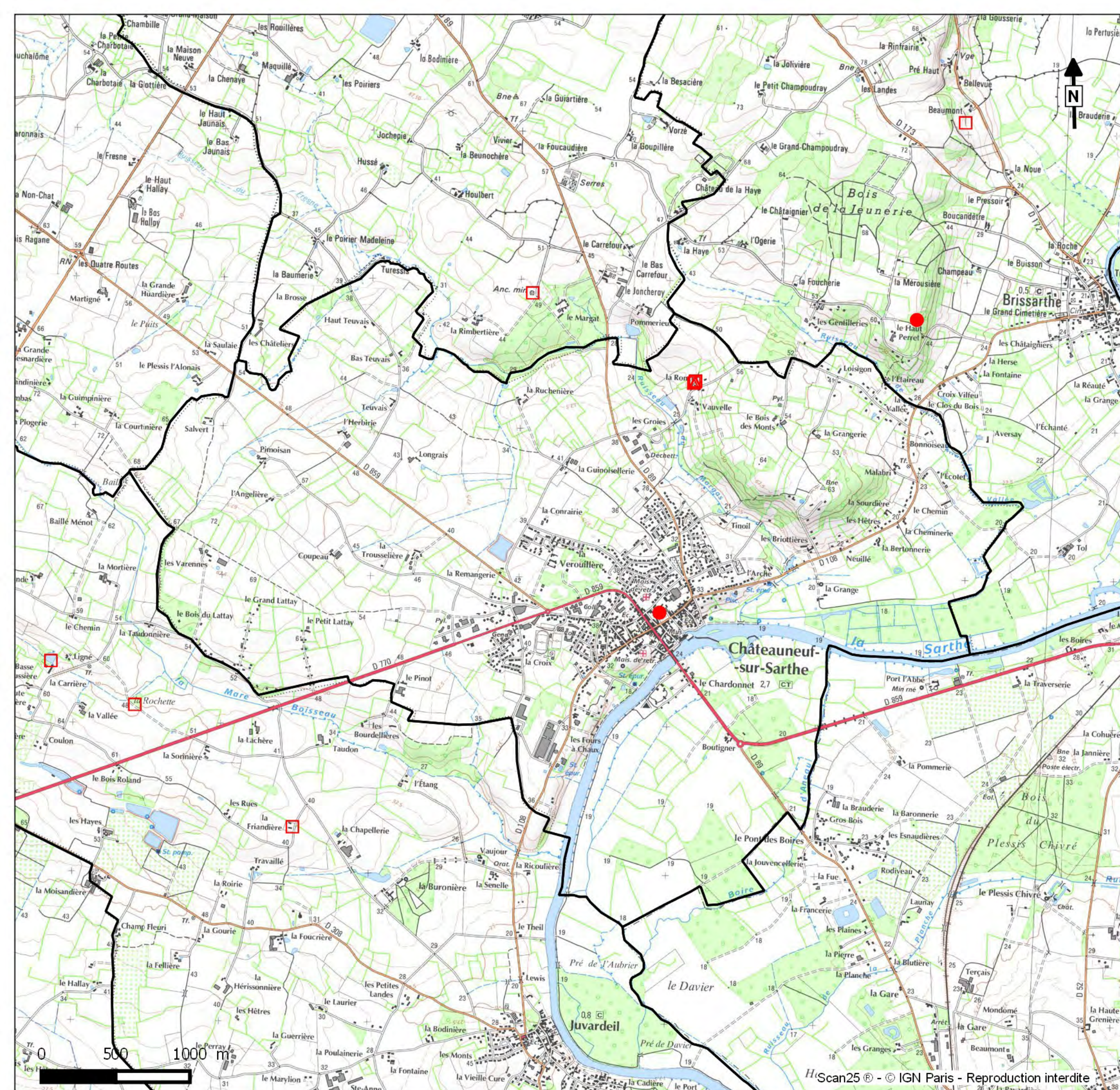
- Cavité anthropique : carrière souterraine, troglodyte, cave
- Cavité anthropique : mine
- Indice d'origine karstique (point d'infiltration des eaux, effondrement d'origine naturelle, ...)
- Indice d'origine indéterminée

PPR anciennes mines de fer du bassin de Segré :

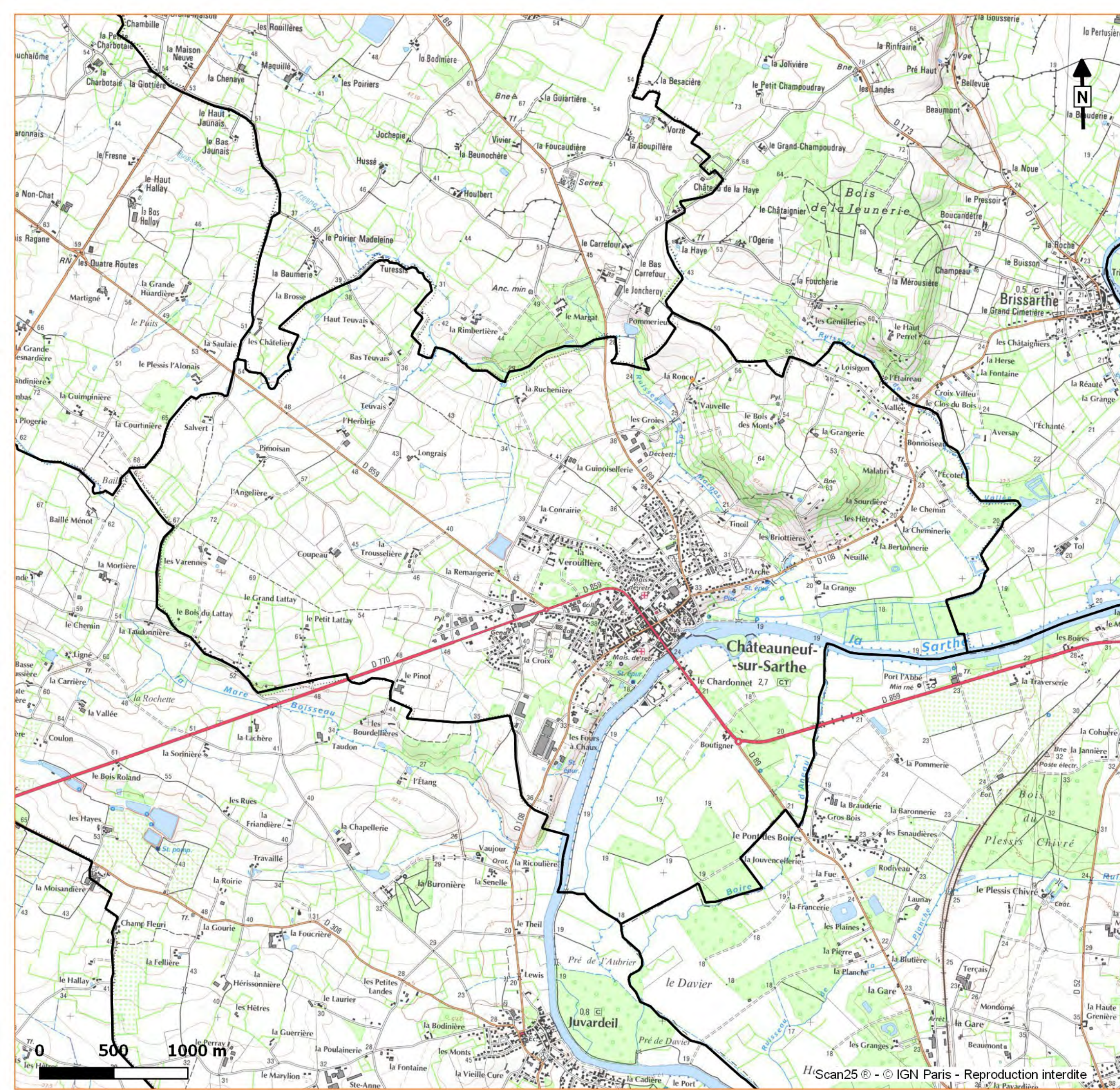
- Zone couverte par le PPR Minier

Inventaire des exploitations ardoisières (BRGM) :

- Zone couverte par l'inventaire



**Atlas des cavités souterraines
Nord du Maine-et-Loire
Carte des aléas
Commune de CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
Planche 1/1**



Légende

- Aléa faible**
- Connu (Cavités d'extension connue)
 - Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)
- Aléa moyen**
- Connu (Cavités d'extension connue)
 - Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)
- Aléa fort**
- Connu (Cavités d'extension connue)
 - Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)

PPR anciennes mines de fer du bassin de Segré :

- Zone couverte par le PPR Minier

Inventaire des exploitations ardoisières (BRGM) :

- Zone couverte par l'inventaire

Sillon houillier du Layon (INERIS-GEODERIS) :

- Zonage de l'aléa minier
- (Couleur selon niveau d'aléa)



Atlas des cavités souterraines Nord du Maine-et-Loire

Carte des enjeux et des aléas

Commune de CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
Planche 1/1





Légende

 Zone à enjeux


Zonage de l'aléa mouvements de terrain :


Aléa faible

 Connu (Cavités d'extension connue)


 Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)


Aléa moyen

 Connu (Cavités d'extension connue)

 Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)

Aléa fort


 Connu (Cavités d'extension connue)

 Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)



PPR anciennes mines de fer du bassin de Segré :

 Zone couverte par le PPR Minier

Inventaire des exploitations ardoisières (BRGM) :

 Zone couverte par l'inventaire

Sillon houillier du Layon (INERIS-GEODERIS) :

 ▲ ▲ ▲ Zonage de l'aléa minier
 ▼ ▼ ▼ (Couleur selon niveau d'aléa)

